

DÉLIBÉRATION N°DL20240044 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 24 présents, 15 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA (à partir de 19h); M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 19h53); Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h16); M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 18h54); M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 0h00) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 19h38); M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h42); Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (jusqu'à 23h27)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h)
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 19h53)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (à partir de 23h16)
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 18h54)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER (à partir de 0h00)
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN
Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h38)
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE
M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU (jusqu'à 18h42)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (à partir de 23h27)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL INFO JEUNES

Mme Dudu TOPALOGLU expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond dispose d'un espace Info Jeunes depuis 1989 et bénéficie du label « Info Jeunes » (ex information jeunesse) depuis 2002. Depuis fin 2022, l'espace Info Jeunes se situe au sein de la médiathèque et rayonne sur le territoire de la vallée du Gier et du Pilat.

Le label Info Jeunes est une marque de qualité accordée par l'État à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective. L'exigence centrale qui guide cette évaluation est la capacité de la structure à se doter des moyens qui lui permettent de proposer à chaque usager une réponse à la fois individualisée et adaptée au contexte local.

La labellisation peut permettre aux structures d'accéder à des contreparties qui sont mises en place et financées par l'État : utilisation du logo Info Jeunes, participation aux actions locales ou nationales du réseau Information Jeunesse, soutien financier de l'État pour les centres régionaux Info Jeunes (CRIJ), formation des personnels au respect des normes attestées par le label, animation nationale du réseau organisée par l'Union Nationale des Info Jeunes (UNDIJ), utilisation des outils élaborés par le CIDJ et les CRIJ, utilisation de l'application Boussole des jeunes.

L'article 54 de la loi « Égalité et Citoyenneté » rappelle que l'État est seul habilité à délivrer le label « Info Jeunes » aux structures d'information des jeunes qui en expriment la demande.

À ce titre, le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 et l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application de ce décret, relatifs à la labellisation des structures « Info Jeunes », définissent les conditions et modalités de labellisation des structures « Info Jeunes ».

Par arrêté du Préfet de Région le label pour la ville a été renouvelé en date du 16 juin 2020 pour une durée de 3 ans (renouvelé un an de plus en raison de crise COVID-19). Depuis le label a été réformé prévoyant une nouvelle labellisation sur 6 ans avec un point d'étape- bilan à l'issue de 3 années de fonctionnement.

Ainsi, il convient pour la ville de demander le renouvellement de l'attribution de ce label, selon les nouvelles modalités mises en places dans les textes réglementaires.

La demande de renouvellement du label s'inscrit dans la politique jeunesse menée par la ville qui comprend cet espace d'information, véritable lieu ressources pour les jeunes mais également des actions hors les murs menées avec les partenaires du territoire.

La feuille de route présentant les enjeux et les actions envisagées s'appuie sur le travail mené avec les partenaires depuis deux ans au travers de groupes de travail dans le cadre de la convention territoriale globale menés depuis septembre 2022, d'un séminaire politique de la ville en novembre 2022 ainsi que d'un séminaire sur la jeunesse en mai 2023. Cette feuille de route répond également aux critères spécifiques du label « Info Jeunes ».

Il est proposé de valider le renouvellement du label « Info Jeunes » au travers du dossier de demande tel que présenté en annexe de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la demande de renouvellement du label « Info Jeunes » pour le service Info-Jeunes de la ville de Saint-Chamond, auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 19/03/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 25 mars 2024